

Chers Parents,

*Il était une fois une école...*

*Tous les enfants avaient un large sourire.*

*La direction, les enseignants et les parents aussi.*

*« Bonjour, au revoir, merci, s'il vous plaît, pardon » s'employaient naturellement.*

*Dans la cour de récré, aucun enfant n'était rejeté,*

*Tous se côtoyaient amicalement.*

*Les élèves manifestaient du respect envers leurs professeurs.*

*Les objets et vêtements perdus n'existaient pas.*

*Les toilettes étaient toujours propres.*

*« J'ai oublié », « J'ai perdu », « Je suis en retard » étaient des mots inédits.*

*Les parents étaient présents aux rencontres avec les enseignants.*

*Tout le monde se respectait et se connaissait !*

*Et encore... Et encore...*

Une école de rêve ?

Il est vrai que tout n'est jamais aussi simple que dans les contes de fées, mais... pourquoi ne pas y croire ? Donnons-nous le temps et les moyens d'y arriver.

Ensemble, œuvrons pour que cette nouvelle année scolaire ressemble à cette histoire, misons sur les bonnes relations, la confiance et la compréhension mutuelles.

Ensemble, veillons à éveiller la curiosité chez chaque enfant et l'envie d'apprendre à apprendre.

### **Voici quelques informations et rappels importants :**

#### **1. Horaire des cours**

**Lundi, mardi, jeudi, vendredi**

Matinée : de 8h30 à 12h15

Après-midi : de 13h25 à 15h15

**Mercredi**

Matinée : de 8h30 à 12h15

**Comme les années précédentes, sauf urgence absolue, il vous est demandé d'accompagner votre enfant jusqu'à la grille et de ne pas entrer dans la cour. Merci pour votre compréhension !**

## 2. Vie en communauté et gestion de la discipline

Les parents encourageront leurs enfants à être respectueux des règles de vie en communauté, polis et pacifiques partout. L'école est en droit de sanctionner les manquements à ces règles.

Chacun a le droit de passer sa journée dans la bonne humeur et veillera à :

- **Respecter l'enseignant, l'adulte et les camarades de classes** : l'élève s'engage à adopter une attitude positive afin d'écartier l'origine d'un éventuel conflit et favoriser ainsi la qualité des apprentissages ; à respecter les consignes, la charte de vie élaborée par la classe, les condisciples dans ses paroles et ses actes (*en classe, à l'école, à l'extérieur, partout...*).
- **Respecter l'ordre et la propreté** (la classe, les couloirs, la cour, les toilettes) et le **calme** lors des déplacements.
- **Favoriser une ambiance cordiale**, agréable tant au travail qu'en récréation, en évitant les querelles, les brutalités, les lancers d'objets quelconques.
- **Utiliser un vocabulaire correct** : toute littérature inadaptée au contexte scolaire est à proscrire.
- **Le chapardage, le racket, le harcèlement ne seront pas tolérés et seront sévèrement sanctionnés.**

Tout élève qui doit entrer en contact avec ses parents pourra téléphoner au bureau de la direction. Il en est de même pour les parents désireux de faire parvenir un message **important** à leur(s) enfant(s).

## 3. Les devoirs et les leçons

À l'occasion de cette rentrée scolaire, nous tenons à souligner l'importance des devoirs à domicile dans le processus d'apprentissage de votre enfant. Les devoirs permettent de renforcer les notions abordées en classe, de développer l'autonomie et d'encourager une organisation efficace du travail personnel.

Nous vous invitons à accompagner votre enfant dans cette routine quotidienne, en lui offrant un environnement calme et propice à la concentration. Le suivi régulier de ses devoirs contribue non seulement à sa réussite scolaire, mais aussi à la consolidation de ses acquis sur le long terme.

Votre soutien et votre engagement sont essentiels pour motiver votre enfant et lui permettre de prendre conscience de l'importance de son travail personnel. Nous restons à votre disposition pour toute question ou conseil afin de favoriser une approche positive des devoirs.

**4. La ponctualité est un apprentissage**, arriver à l'heure à l'école est primordial. Cela évite de prendre « le train en marche ». C'est aussi une question de respect pour l'enseignant(e) et les autres enfants qui ont déjà commencé les activités.



**« Être à l'heure met tout le monde de bonne humeur ! ».**

Il faut inculquer cette notion de ponctualité dès le plus jeune âge. Même à l'école maternelle, c'est un rythme à acquérir. Un bus, un train, un avion,... on les prend à l'heure ; on va au travail à l'heure ; à l'école, c'est la même chose ! Les pannes de réveil ou les levers en retard ne rendent pas service aux enfants. Il faut dès lors veiller à respecter les rythmes des enfants et bien doser leurs heures de sommeil.

## **5. Les absences**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020, l'instruction est obligatoire **dès 5 ans**.

Dès lors, toute absence de l'élève doit être justifiée par les parents. Pour une absence de moins de 3 jours, le motif signé par le responsable légal est remis le plus rapidement possible au titulaire de classe. Dès que l'absence se prolonge, un certificat médical doit être obligatoirement remis dans les plus brefs délais.

La maîtrise des compétences et des matières chez l'élève dépend de sa régularité à suivre assidûment les cours et toutes les activités au programme.

**Pour tout enfant dès son entrée en 3<sup>ème</sup> maternelle**, l'école est tenue de signaler les absences non justifiées à la Fédération Wallonie-Bruxelles (dès 9 demi-jours) qui peut en référer au Procureur du Roi.

Une arrivée tardive sans justification pourrait être considérée comme un demi-jour d'absence injustifiée par l'enseignant(e).

Tous les cours sont obligatoires. Pour une dispense des cours d'éducation physique, seul un certificat médical sera accepté.

Maladie et accident : lorsque l'élève est malade ou victime d'un accident à l'école, et que son état nécessite un repos à domicile, les parents sont avertis afin de venir reprendre leur enfant dès que possible.

Les rendez-vous médicaux se prennent, dans la mesure du possible, en dehors des heures de cours. En cas de force majeure, une attestation du médecin mentionnant l'heure de rendez-vous sera apportée par l'élève à son retour.

## **6. Activités scolaires**

Les classes de dépaysement et de découvertes en Belgique et les activités extérieures à l'école organisées dans le cadre des programmes d'études peuvent avoir lieu tout au long de l'année. Ces activités visant à la formation sont obligatoires au même titre que les cours (sauf dispense pour raison médicale).

## **7. Objets et vêtements oubliés**

Il est conseillé de **coller des étiquettes au prénom de l'enfant sur les vêtements et de marquer les objets classiques**, ceci afin de faciliter les recherches éventuelles.

Les objets et vêtements trouvés seront déposés dans une manne devant le bureau de la direction. **Tout ce qui n'a pas été récupéré au terme de chaque trimestre sera exposé dans la cour et ce qui n'a pas été repris sera donné à une organisation caritative.**

## **8. Les poux**

Nous souhaitons également rappeler l'importance de la prévention contre les poux. Pour éviter la propagation de ces parasites, nous vous encourageons à inspecter régulièrement les cheveux de vos enfants, en particulier derrière les oreilles et à la nuque. Veillez à ce qu'ils évitent de partager des objets personnels tels que brosses à cheveux, chapeaux ou écharpes. En cas de détection de poux, nous vous prions de bien vouloir en informer l'école rapidement. Cette démarche permettra de prendre les mesures nécessaires pour prévenir une infestation plus large au sein de la classe. De plus, attacher les cheveux longs peut contribuer à limiter les risques de transmission.

Nous comptons sur votre collaboration pour maintenir un environnement sain et agréable pour tous les enfants.

## **9. Sécurité dans l'école**

Toute personne aura à cœur de fermer les grilles derrière elle lorsqu'elle entre ou sort de l'école.

Les animaux, même tenus en laisse, ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'école.

## **10. Le règlement**

Pour créer des conditions de vie agréable dans l'établissement, voici les 4 lois de l'école :

- a. Il est interdit de sortir de l'école sans autorisation.
- b. Il est interdit d'être violent en actes ou en paroles.
- c. Il est interdit de voler, dégrader le matériel ou les locaux.
- d. Il est interdit de manquer de respect envers les adultes de l'école.

## **11. Les sanctions**

- Un carton rouge d'avertissement.
- Une retenue après les cours.
- L'interdiction de participer à une journée "récréative".
- Procédure de renvoi temporaire.
- Procédure de renvoi définitif.

Si la gravité des faits avérés le justifie, les sanctions peuvent être cumulées. Des conseils de discipline auront lieu régulièrement durant l'année scolaire.

## **12. Conflits entre enfants à l'intérieur de l'école.**

Seuls les enseignants et la direction sont habilités à résoudre les conflits entre les enfants. En aucun cas, un parent ne peut intervenir vis-à-vis d'un enfant qui n'est pas le sien. Les parents sont invités à faire part du problème survenu auprès d'un enseignant qui se chargera de résoudre le conflit en tenant compte de l'intérêt de chacun.

### **13. Tenue vestimentaire**

Les enfants sont priés de se présenter à l'école dans une tenue décente, non provocante. En cas de manquement, la direction se réserve le droit d'interpeller l'enfant.

### **14. Les garderies**

a) **Le matin** : de 6h45 à 8h05

Le coût est de 0,50€ pour les enfants présents avant 7h45.  
De 7h45 à 8h10, la garderie est gratuite.

b) **Le soir** : de 15h15 à 17h45 (garderie payante à partir de 16h00)

Le coût s'élève à 1,50€. Le paiement peut se faire par l'achat d'une carte de 11 garderies pour 15€ (10+1 gratuite) ou en donnant la somme de 1,50€ en venant rechercher l'enfant.  
Le mercredi, la garderie est assurée gratuitement jusqu'à 13h00. Dès 13h00, et ce jusqu' à 18h00, l'Accueil Temps Libre de la commune de Florennes prendra en charge les enfants. (S'inscrire en contactant le 071/681.469)

### **15. Rencontres parents-enseignants.**

Les parents peuvent rencontrer les enseignants en sollicitant un rendez-vous par l'intermédiaire du journal de classe. Pour un partage et un dialogue fructueux, des réunions seront organisées :

- une réunion d'informations concernant l'organisation de la classe de votre enfant durant le mois de septembre.
- deux ou trois réunions individuelles lors de la remise des bulletins.

### **16. Collations saines**

Il est demandé aux parents de veiller à ce que leur(s) enfant(s) mange(nt) des **collations saines** : un fruit, un légume, un biscuit sec, ... :  
L'école prône l'utilisation **d'une gourde** ou **d'une bouteille d'eau**.

### **17. Le repas de midi**

Le restaurant scolaire ouvrira le 02/09. Le prix du dîner (mardi, jeudi, vendredi) est de **3€** pour les classes maternelles et de **4€** pour les classes primaires.  
Le lundi, il y aura uniquement des croque-monsieur au prix de 2,00€.  
Le potage (mardi, jeudi, vendredi) est au prix de 0,30€ en maternelle et de 0,60€ en primaire.  
Les dîners sont à commander et à payer au jour le jour. Les enseignants feront l'appel chaque matin.

### **18. Les paiements.**

Pour éviter de recevoir un (des) rappel(s) et cumuler des sommes importantes, il est essentiel de respecter les délais de paiement.

## **19. Objets proscrits**

L'enfant n'apporte pas à l'école des objets tels que :

- GSM
- lecteurs MP3
- jeux électroniques
- balles dures
- canifs
- jouets et bijoux de valeur

L'école décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.

## **20. Les photos et vidéos**

Toute photo/vidéo faite dans le cadre scolaire est susceptible d'être publiée sur le site Internet ou la page Facebook de l'école.

L'accord écrit des parents a été demandé lors de l'inscription.

Les parents veilleront également à respecter le droit à l'image dans leur utilisation privée des réseaux sociaux.

## **21. Les réseaux sociaux**

L'utilisation des sites et des applications (tels que Facebook, Snapchat, TikTok,...) n'est pas autorisée légalement par les jeunes de moins de 13 ans pour la plupart. L'école ne peut être tenue responsable pour tout acte ou tout propos d'élèves survenu sur la toile.

Ainsi, il est recommandé à tous les parents d'être extrêmement vigilants vis-à-vis de la présence de leur(s) enfant(s) sur Internet et de s'orienter vers les autorités locales pour tout éventuel cas grave.

## **22. Centre PMS**

Nous dépendons du centre PMS de Couvin :

Centre PMS libre de l'arrondissement de Philippeville  
Rue de la Gare, 43  
5660 COUVIN  
Tél : 060/ 34 48 89



Lors d'un problème d'ordre familial et/ou scolaire, les parents peuvent faire appel au centre via l'école en toute confidentialité.

## **23. Centre de santé**

PSE- SeLINA de Philippeville  
Service de Promotion de la Santé à l'École  
Rue de l'Arsenal, 7/9  
5600 PHILIPPEVILLE (**071/61 41 85**)



## **24. Détails pratiques**

Pour tous les autres renseignements concernant l'école, le règlement, ... nous vous renvoyons au document « Projet d'établissement » disponible sur notre site :

[www.ecolelibreduchateau.com](http://www.ecolelibreduchateau.com)

Vous pouvez également nous rejoindre sur le groupe Facebook, intitulé « Institut St Joseph - Ste Thérèse » et ainsi découvrir les activités proposées tout au long de l'année.

### **Voici déjà quelques dates à noter dans votre agenda pour ce 1<sup>er</sup> trimestre :**

- Réunion d'informations concernant l'organisation de la classe de votre enfant :  
Ac-M1-M2-M3 (10/09), P1-P2 (12/09), P3-P4-P5-P6 (17/09)
- Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles : le 27/09
- Souper « Boulettes » organisé par l'Association de Parents : le 04/10
- Marche parrainée : le 18/10
- Vacances de Toussaint : du 21/10 au 01/11
- Fête de l'Armistice : le 11/11
- 
- 1<sup>er</sup> bulletin et réunion de parents : 14/11
- Fête de la Saint-Nicolas : 06/12
- Vacances de Noël : du 23/12 au 03/01

**Soyez assurés, chers Parents, de notre souci de faire grandir chaque jour votre enfant dans les meilleures conditions.**

**Belle et heureuse année scolaire à tous !**

**Brigitte Borgniet et l'équipe éducative**

